

Les plages de la rade de Brest

La mer est synonyme de sports nautiques, de loisirs en famille, de flânerie... Sur le territoire de Brest métropole, douze plages bordent la rade et sont prêtes à vous accueillir. Afin que le plaisir d'un jour rime avec toujours, la collectivité veille à limiter les risques de pollution des eaux de baignade.



Douze plages disponibles en périphérie de la métropole... Que ce soit l'emblématique plage du Moulin blanc, entre Brest et le Relecq-Kerhuon, la plage du Minou, spot de surf réputé à Plouzané, ou encore la plage de Porsgwen, à Plougastel-Daoulas, ce ne sont pas les sites qui manquent pour vivre entre sport-loisir et sport-passion, promenades en familles ou pêche à pied. Tout est mis en œuvre par les services de la métropole pour que ces plages puissent accueillir familles, sportifs et visiteurs dans les meilleures conditions.

Suivi de la qualité des eaux de baignade

Du 15 juin au 15 septembre, durant la saison balnéaire, Brest métropole et les communes littorales mettent quotidiennement en œuvre un plan de gestion préventive des risques sanitaires, allant ainsi au-delà du contrôle réglementaire. **Ce plan de gestion préventive garantit une protection quotidienne des baigneurs grâce à une analyse chaque matin** des eaux de baignade, afin de détecter les risques potentiels de pollution, et d'interdire la baignade si nécessaire...

Dans certaines conditions, à cause des fortes pluies par exemple, se baigner peut représenter un risque pour la

santé. Ces jours-là, les eaux pluviales qui arrivent dans la rade sont chargées de polluants (bactéries, virus...) qui peuvent provoquer des gastro-entérites ou encore des infections oto-rhino-laryngées.

L'interdiction temporaire de baignade est formalisée par la prise d'un arrêté municipal, affiché en mairie et sur le site de baignade, à proximité des principaux accès : afin de favoriser l'accès à l'information, les communes littorales de Brest métropole ont choisi de mettre en place des panneaux signalant une interdiction de baignade.



[Consultez la carte de situation des plages de Brest métropole, du 15 juin au 15 septembre](#)

Lettre d'information

Inscrivez-vous à la lettre d'information pour recevoir la situation des plages !

Votre adresse mail (exemple :
jean.dupont@gmail.com) :

✓ S'ABONNER

Garder les plages propres



Maintenir des plages de proximité en bon état sanitaire, même en zone urbaine, est l'une des préoccupations majeures de la collectivité. En effet, celles-ci restent vulnérables aux contaminations microbiennes et c'est principalement par temps de pluie que nos eaux de baignade se dégradent. Les conditions de marée et de vent jouent également un rôle dans la dispersion - brassage et dilution des effluents - et influent ainsi sur la qualité de l'eau.

Afin d'informer le public en temps réel, au-delà des contrôles sanitaires réalisés par l'Agence régionale de santé, une gestion préventive des eaux de baignade est effectuée par Brest métropole et les communes littorales.

Lutter contre les pollutions

En plus de cette gestion préventive, la collectivité déploie des efforts conséquents pour limiter le risque de pollution et, depuis le début des années 2000, la qualité des eaux de baignade s'est sensiblement améliorée : modernisation et construction de stations d'épuration, sécurisation des postes de refoulement d'eaux usées, métrologie déployée sur le réseau, contrôles et mises en conformité des installations d'assainissement, contribuent à la reconquête de la qualité de l'eau.

A ce jour, les principaux dysfonctionnements vecteurs de pollution des eaux de baignade viennent d'habitations mal raccordées au réseau d'assainissement collectif, mal équipées en assainissement individuel ainsi que quelques pollutions d'origine agricole.

[Eau du Ponant](#) accompagne les particuliers dans ces démarches de mise en conformité de leur installation privée d'assainissement.

Tous acteurs de la qualité de nos plages

La rade de Brest reçoit toutes les eaux déversées sur son bassin versant (l'ensemble des territoires de la métropole dont les eaux de ruissellement se déversent dans la rade).

Ainsi, les activités humaines en polluant le sol et l'eau vont avoir une influence directe sur la qualité de la rade et de ses eaux, car l'eau emporte avec elle les polluants qu'elle croise sur son chemin. Les fortes pluies sont des facteurs aggravants de ces pollutions :

- > [dés herbants chimiques](#)
- > [branchements d'assainissement inadaptés ou mal conçus](#)
- > [déjections canines, mégots et détritux](#)



Pour le confort de tous, il est rappelé que les animaux ne sont pas autorisés sur les plages du 1er juin au 30 septembre.

NOUS CONTACTER

Vous n'avez pas trouvé l'information que vous cherchiez dans cette page ?



Consultez notre foire aux questions



Ecrivez-nous

Dernière mise à jour le : **07 June 2022**



HÔTEL DE METROPOLE

24, rue Coat-ar-Guéven - CS 73826
29238 BREST CEDEX 2
Tel. : 02 98 33 50 50
www.brest.fr

Accueil téléphonique :

02 98 33 50 50
Lundi au Vendredi : 8h30-17h30
Samedi : 9h-12h

HOTEL DE VILLE DE BREST

2, rue Frézier - CS 63834
29238 Brest cedex 2
Tel. : 02 98 00 80 80
www.brest.fr

Accueil téléphonique :

02 98 00 80 80
Lundi au Vendredi : 8h30-17h30
Samedi : 9h-12h